

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN408

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 47, insérer l'alinéa suivant :

« Pour le successeur du LRU, une solution souveraine sera recherchée. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe La France insoumise vise à inscrire dans l'actualisation de la loi de programmation militaire la nécessité de prioriser une solution souveraine pour le successeur du LRU. Cette précision était présente dans le rapport annexé de la précédente loi de programmation militaire ; elle ne figure plus dans son actualisation, alors que les deux consortiums français missionnés par la DGA (Thales/ArianeGroup d'une part et Safran/MBDA de l'autre) et l'entreprise française Turgis Gaillard développent tous les trois des alternatives potentielles.

Lors des auditions, la ministre Catherine Vautrin a déclaré que le choix du successeur du LRU serait arrêté à la fin du mois d'avril 2026, en plein débat sur la programmation militaire des années à venir.

Ce calendrier pose un problème de méthode ; l'Assemblée va débattre du dimensionnement d'un programme dont les orientations seront décidées juste après l'examen du projet de loi d'actualisation de la LPM.